

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 08 AVRIL 2022 à 20 H 00

Présents :

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES | <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND |
| <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET | <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Magali JEGO | <input type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane MARCHAND | <input type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

Secrétaire de séance Mireille PIEAU

*M^{me} ROCHER Gaëlle a donné procuration à M^{me} PIEAU Mireille
M^{me} LE ROUX Laure a donné procuration à M^{me} DURAND Marina*

01 – COMPTABILITÉ : Commune – vote du compte de gestion 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2021, établi par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2021 est identique au compte administratif établi par nos soins.

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
13 Pour

02 – COMPTABILITE : Commune – vote du compte administratif 2021

M. THEBAUT Patrice, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget « commune ». Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
résultats reportés 2020		39 816,45 €	314 100,50 €		314 100,50 €	39 816,45 €
opérations de l'exercice	572 175,56 €	688 475,99 €	62 748,95 €	355 050,66 €	634 924,51 €	1 043 526,65 €
TOTAUX	572 175,56 €	728 292,44 €	376 849,45 €	355 050,66 €	949 025,01 €	1 083 343,10 €
résultats de clôture	- €	156 116,88 €	21 798,79 €	- €	- €	134 318,09 €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	156 116,88 €	21 798,79 €	- €	- €	134 318,09 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	156 116,88 €	21 798,79 €	- €	- €	134 318,09 €

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
12 Pour

03 – COMPTABILITÉ : Commune – vote du budget 2022

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2022 de la commune.

Il peut se résumer ainsi :

Fonctionnement - Dépenses**Dépenses**

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Variation en %	Observations
60	Achat & variation	91 700,00 €	+5,96 %	
61	Services extérieurs	71 840,00 €	+43,42 %	Travaux de voirie
62	Autres services	22 605,00 €	+11,04 %	
63	Impôts et taxes	2 300,00 €	-13,36 %	
012	Charges de personnel	314 458,00 €	+1,17 %	
65	Autres charges	83 073,00 €	+3,83 %	
014	Atténuation produits	3 000,00 €	+4,38 %	
66	Charges financières	6 700,00 e	-17,73 %	
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	-97,28 %	Annulation factures cantine + loyers Gourmandine
042	Opérations d'ordre	7 031,67 €	0,00 %	
023	Vir à la section d'investissement	200 000,00 €	+ 100 %	
TOTAL		802 807,67 €		

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Variation en %	Observations
002	Excédent reporté	156116,88 €	+292,09 %	
013	Atténuation de charges	2000,00 €	+78,44 %	Rembst salaires suite à arrêts maladie agents
70	Vente produits	66 285,00 €	-19,67 %	Diminution dot. Solidarité Mayenne Cté
73	Impôts et taxes	396 697,00 €	+8,20 %	Modification imputation taxe droit mutation
74	Dotations	207 343,00 €	-9,18 %	Modification imputation taxe droit mutation
75	Autres produits de gestion	219 000,00 €	+1196,36 %	Reversement excédent résidence Emeraude
TOTAL		1 047 441,88 €		

Investissement - Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
001	Déficit d'investissement reporté	21 798,79 €	
810	SALLE COMMUNALE	12 867,00 €	Plan de relance : fourneau à gaz, logiciel...
930	BAT. COMMUNAUX	3 000,00 €	Défibrillateur Mairie / vestiaires football
960	ILLUMINATIONS	1 000,00 €	Achat illuminations Noël
107	ECOLE	7 560,00 €	Ecole : fourniture et pose volets roulants
108	CIMETIERE	32 000,00 €	Columbarium / agrandissement cimetière
110	PLACE DE LA MAIRIE	150 000,00 €	Travaux partiels
120	RESTAURANT	200 000,00 €	Travaux 2022 – en attente marché
130	RESERVE FONCIERE	200 000,00 €	Acquisition terrain/logement ROCCA
1641	Emprunts	38 100,00 €	
TOTAL		666 325,79 €	

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
1321	DETR Restaurant	50 000,00 €	30 % pour 167 000 e HT Travaux
1321	DSIL Restaurant	50 000,00 €	30 % pour 167 000 € HT travaux
1321	DETR Place de la mairie – mobilité	27 264,18 €	30 % arrêté avril 2021
1321	Plan de relance cantine	12 173,20 €	
1321	Ecole numérique	20 410,00 €	
27638	Emeraude – rembst prêt Emeraude	78 000,00 €	Prêt budget commune au budget Emeraude (2012)
040	Opérations d'ordre – amortissement	7 031,67 €	
1641	Emprunts	221 446,74 €	Equilibre budget
TOTAL		666 325,79 €	

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
13 Pour

04 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du compte de gestion 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2021, établi par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2021 est identique au compte administratif établi par nos soins.

Décision du Conseil :

0 Contre
0 Abstention
15 Pour

05- COMPTABILITE : Assainissement – vote du compte administratif 2021

M. THEBAUT Patrice, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget « Assainissement ». Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT						
résultats reportés 2020		54 036,37 €		8 068,83 €	- €	62 105,20 €
opérations de l'exercice	37 787,52 €	65 663,20 €	27 233,59 €	16 068,02 €	65 021,11 €	81 731,22 €
TOTAUX	37 787,52 €	119 699,57 €	27 233,59 €	24 136,85 €	65 021,11 €	143 836,42 €
résultats de clôture	- €	81 912,05 €	3 096,74 €	- €	- €	78 815,31 €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	81 912,05 €	3 096,74 €	- €	- €	78 815,31 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	81 912,05 €	3 096,74 €	- €	- €	78 815,31 €

Décision du Conseil :

0 Contre
0 Abstention
14 Pour

06- COMPTABILITE : Assainissement – vote du budget 2022

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2022 « Assainissement ».

Il peut se résumer ainsi :

Fonctionnement - Dépenses

Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
61	Services extérieurs	84 633,37 €	
62	Autres services	1 000,00 €	
014	Atténuation de charges	3 449,00 €	
65	Autre charges gestion	5 100,00 €	
66	Charges financières	7 400,00 €	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	
68	Dotations amortissements	16 068,02 €	
TOTAL		118 150,39 €	

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
002	Excédent reporté	67 150,39 €	
70	Vente produits	51 000,00 €	
TOTAL		118 150,39 €	

Investissement - Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
002	Déficit reporté	3 096,74 €	
13	Amortissement subventions	15 332,94 €	
16	Emprunts	12 400,00 €	
TOTAL		30 829,68 €	

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
10	Dotations fonds divers	14 761,66 €	
28	Dotations aux amortissements	16 068,02 €	
TOTAL		30 829,68 €	

Décision du Conseil :

0 Contre
0 Abstention
15 Pour

07 – COMPTABILITÉ : Résidence Emeraude – vote du compte de gestion 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2021, établi par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2021 est identique au compte administratif établi par nos soins.

Décision du Conseil :

1 Contre
0 Abstention
14 Pour

08 – COMPTABILITE : Résidence Emeraude – vote du compte administratif 2021

M. THEBAUT Patrice, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget « Résidence Emeraude ». Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE EMERAUDE						
résultats reportés 2020		241 704,07 €		29 897,68 €	- €	271 601,75 €
Opérations exercices	10 873,80 €	- €	- €	- €	10 873,80 €	- €
TOTAUX	10 873,80 €	241 704,07 €	- €	29 897,68 €	10 873,80 €	271 601,75 €
résultats de clôture	- €	230 830,27 €	- €	29 897,68 €	- €	260 727,95 €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	230 830,27 €	- €	29 897,68 €	- €	260 727,95 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	230 830,27 €	- €	29 897,68 €	- €	260 727,95 €

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
12 Pour

09 – COMPTABILITE : Résidence Emeraude – vote du budget 2022

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2022 « Résidence Emeraude ».

Il peut se résumer ainsi :

Fonctionnement - Dépenses

Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
60	Achats et variations stocks	60 398,70 €	<i>Création 4 places de parking + équilibre budget</i>
65	Charges gestion courante	200 005,00 €	<i>Reversement au budget commune</i>
042	Opérations d'ordre	48 102,00 €	
TOTAL		308 505,70€	

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
002	Excédent reporté	230 830,27 €	
70	Vente produits	77 675,43 €	
TOTAL		308 505,70 €	

Investissement - Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
16	Emprunts	78 000,00 €	<i>Rembst prêt au budget commune</i>
TOTAL		78 000,00 €	

Recettes

Chapitre	Intitulé	BP 2022	Observations
002	Excédent fonctionnement reporté	29 897,68 €	
35	Dotations aux amortissements	48 102,32 €	
TOTAL		78 000,00 €	

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
13 Pour

10 – COMPTABILITE : Affectation de résultats

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'affecter les résultats ci-dessous sur les budgets ci-dessous :

Budget Commune

002 Excédent de fonctionnement.....156 116,88 €
001 Déficit d'investissement21 798,79 €

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
13 Pour

Budget Assainissement

002 Excédent de fonctionnement.....67 150,39 €
001 Déficit d'investissement3 096,74 €
1068 Capitalisation excédent de fonctionnement.....14 761,66 €

Décision du Conseil :

0 Contre
0 Abstention
15 Pour

Budget Emeraude

002 Excédent de fonctionnement.....230 830,27 €
001 Excédent investissement.....29 897,68 €

Décision du Conseil :

1 Contre
1 Abstention
13 Pour

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour verser les subventions ci-dessous :
78 000 € du budget Emeraude au budget Commune

Décision du Conseil :

0 Contre
1 Abstention
14 Pour

11 – COMPTABILITE : Taux d'imposition année 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal les bases d'impôts pour l'année 2022.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'habitation n'est plus incluse dans les contributions directes.

L'état nous versera une allocation compensatrice d'un montant de 68 439 € pour l'année 2022 (65 725 € en 2021).

	Bases 2021	Taux 2021	TOTAL 2021	Bases 2021	Variation bases 2021/2022	Taux 2022	TOTAL 2022
Taxe foncière (bâti)	486 851,00 €	47,90%	233 202,00 €	506 800,00 €	3,94%	47,90%	242 757,00 €
Taxe foncière (non bâti)	55 127,00 €	43,40%	23 926,00 €	57 100,00 €	3,46%	43,40%	24 781,00 €
TOTAL	541 978,00 €		257 128,00 €	563 900,00 €			267 538,00 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser les taux d'imposition.

Le conseil a échangé sur une augmentation des taux d'imposition.

Une augmentation de 1 % a été discutée afin de répondre aux charges de fonctionnement actuelles qui augmentent.

Décision du Conseil :

12 Contre
0 Abstention
3 Pour

12 – TERRITOIRE D'ENERGIE : Adhésion d'un nouveau membre

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu le 24 février 2022 par le syndicat « Territoire d'Energie de la Mayenne ».

Dans ce courrier, le syndicat TEM 53 nous fait part du transfert de la compétence éclairage public des zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ à Territoire d'Energie.

Par ce transfert, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez devient adhérente du syndicat mixte fermé.

Conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT cette adhésion est soumise à l'avis des communes adhérentes du syndicat mixte fermé.

M. Le maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable à cette nouvelle adhésion.

Décision du Conseil :

0 Contre

0 Abstention

15 Pour

13 – MAYENNE COMMUNAUTÉ : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui, dans sa partie IV, traite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant le transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à Mayenne Communauté suite à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Considérant la modification des statuts de Mayenne Communauté par arrêté du 14 avril 2021 prenant en compte cette compétence supplémentaire,

Considérant les conclusions du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a adopté ce dossier AOM le 17 mars 2022,

Le rapport final de la CLECT, pour être applicable, doit être adopté, avant le 17 juin 2022, **par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

M. Le Maire présente le rapport final de la CLECT du 17 mars 2022 relatif au dossier Autorité Organisatrice de la Mobilité :

Avant le transfert de cette compétence à Mayenne Communauté, seule la Ville de Mayenne exerçait des actions entrant dans ce cadre et s'avère donc être la seule Commune à être concernée par la CLECT du 17 mars 2022.

En fonctionnement, la principale dépense relevait du transport urbain et en recette, le service était financé par le versement transport.

En investissement, un coût moyen annualisé a été validé par la CLECT pour les poteaux des arrêts de bus indispensables à l'exercice du transport urbain. Par ailleurs, des investissements liés aux mobilités douces ont été retenus par la CLECT.

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la CLECT a évalué les charges nettes transférées par la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté. Il est précisé que sur les mêmes bases, la minoration prévue de l'attribution de compensation pour 2022 intègrera aussi la période du 1/07/2021 au 31/12/2021.

La synthèse annuelle se présente comme suit et constituera la référence pour la minoration dans la durée de l'attribution de compensation de la Ville de Mayenne :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Evaluation annuelle des charges nettes transférées par la Ville de Mayenne	145 565	4 067	149 632

Décision du Conseil :

0 Contre

0 Abstention

15 Pour

14 – STATION D'ÉPURATION : Devis pour évacuation des boues et subvention

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LEVRARD Assainissement pour le transport et le traitement des boues de la STEP.

Le devis s'élève à la somme de 17 500 € HT pour 350 m3 au de 18 000 € HT (devis VEOLIA)

Sur cette somme, nous avons la possibilité d'obtenir une subvention de 30 % auprès du Conseil départemental de la Mayenne. Le dossier est à déposer au plus tard le 13 avril 2022.

REF.	DESIGNATION	P.U. HT	QTE	UNITE	TOTAL HT	TVA
TDBSTEPLIQ	<p>Par semi-remorque citerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport en semi remorque citerne sous vide d'une capacité de 21 tonnes à 30 tonnes selon les accès, et selon notre matériel disponible - Traitement de déchet "Boues de STEP liquides" en centre agréé - Tarif pour des boues conformes aux analyses transmises - Déclenchement par tour selon vos besoins - Sous réserve d'un accès en semi-remorque - Tarif facturé selon le tonnage réellement pompé (facturé au camion complet) - ATTENTION : PH situé entre 6 et 9 (les échecs de chaulage peuvent fortement faire varier le PH des boues, merci de nous en faire part, afin que nous puissions anticiper nos traitement et adapter le prix) <p>Eléments transmis par vos soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès disponible semi remorque : Oui - Estimation par vos soins volume total : 350m3 - Siccité : 3,7% 	50 €	350	tonne	17500 €	20 %
ANA	>>> Option - Si vous n'avez pas d'analyses de moins d'un an <<< Déplacement pour échantillonnage et envoi de l'échantillon pour analyse interne d'acceptation des boues au centre de traitement.	380 €	0	forfait	0 €	20 %
TDBSTEPLIQ	<p>>>> inclus dans le forfait <<<</p> <p>Fourniture d'un bordereau de traitement de déchet "boues de STEP liquides"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiénisation - Traitement des déchets en centre agréé - Sous réserve de validation d'acceptabilité par les résultats d'analyses 		350	tonne		

REF.	DESIGNATION	P.U. HT	QTE	UNITE	TOTAL HT	TVA
IC	<p>Le prix est indexé MENSUELLEMENT sur la variation de l'indice CNR Benne céréalière 40T (« indice I »), publié par le CNR (Centre National Routier) selon la formule suivante :</p> $Pt+1 = Pt \times (It+1 / It)$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pt+1 = le prix révisé Pt = le prix initial It = la valeur initiale de l'indice I It+1 : la nouvelle valeur de l'indice I <p>A la révision suivante, le prix révisé Pt+1 devient le nouveau prix initial Pt.</p> <p>L'indice de référence est celui du mois de xxxxx de chaque année, dont la dernière valeur connue à la Date Effective est xxxxx</p>		1	unité		

SIGNATURE DU CLIENT

TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
17 500,00 €	3 500,00 €	21 000,00 €

Décision du Conseil :

0 Contre
1 Abstention
14 Pour

Heure fin de séance	21h15
Date prochaine réunion	A définir